



Délit d'entrave à l'IVG : des Églises réagissent

mardi 1er novembre 2016

Novembre 2016 - Janvier 2017 / Paris

Mgr Georges Pontier, président de la Conférence des évêques catholiques de France a exprimé dans une lettre adressée le 22 novembre 2016 au Président de la République française François Hollande, « [sa] grande préoccupation » quant à la proposition de loi « relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse [IVG] » notamment aux sites internet accusés d'« enduire délibérément en erreur, intimider et/ou exercer des pressions psychologiques ou morales afin de dissuader de recourir à l'IVG ». Constatant, que « dans des situations difficiles » de nombreuses femmes « hésitent à garder ou non l'enfant qu'elles portent », prenant également en considération la suppression (de janvier 2016) du délai de réflexion d'une semaine avant la décision éventuelle de subir un avortement, le texte stipule que ces associations, qui s'expriment également par le biais des instruments numériques, « compensent ainsi l'absence d'organisation de [...] lieux d'écoute », y compris pour les femmes ayant avorté. En dénonçant une « liberté d'expression [...] à plusieurs vitesses suivant les sujets », l'archevêque de Marseille, a qualifié cette proposition non seulement comme « un précédent grave de limitation de la liberté d'expression sur internet », mais aussi comme une « atteinte très grave aux principes de la démocratie ».

Un communiqué, intitulé « La meilleure des IVG sera toujours celle qui sera évitée » et signé par des responsables d'Églises protestantes en France, tel le pasteur Jean-Marc Potenti, président de la Communion des Églises de l'Espace francophone, membre de la Fédération protestante de France ou encore le pasteur Étienne Lhermenault, président du Conseil national des évangéliques de France a été rendu public le 30 novembre 2016. Étant donné qu'en France « plus de 600 interruptions volontaires de grossesses sont pratiquées chaque jour », les signataires ont formulé trois souhaits : « une éducation à la véritable responsabilité sexuelle [...] au collègue », la réintroduction des informations « sur les aides et protections aux femmes enceintes, susceptibles de constituer une alternative à l'avortement », qui ont été bannies du dossier-guide remis aux femmes demandant une IVG par la loi du 4 juillet 2001, et enfin la création « des structures d'aide à la maternité et à la paternité », prévues en partie par la loi Pelletier (1979), ayant pour objectif « d'apporter une aide psychologique et matérielle aux couples qui sont en difficulté ». (d'après *cef.fr* et *lecnef.fr*)

© enmarchepourlavie.fr

Le 22 janvier 2017, 50 000 personnes ont participé à la onzième édition de la « marche pour la Vie », exprimant ainsi « leur opposition à ce texte liberticide ». La manifestation a été, par ailleurs, soutenue par plusieurs évêques catholiques, ainsi que par le pape François.